

# **PROCES VERBAL**

## **de la réunion du comite syndical**

### **du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique**

### **de la vallée du Touch et de ses affluents**

**Du 31 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 31 mars à 10 h, les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de Conférence de la Maison du Touch à RIEUMES 31370, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 8 mars 2016

Membres en exercice : 60

Etaient présents :

Mesdames VITET Martine et BOYE Brigitte.

Messieurs BAQUIE André, LECUYER Philippe, GABARRE Gérard, MAUMUS Jean-François, LERAT Jacques, DINTILHAC Pierre-Alain, BOUE Pierre-Louis, MERCANTI Jean-Paul, COUSSEAU Serge, SACAREAU Jean-Jacques, DUMAS Jean-Louis, LECUSSAN Alain, BONNEMAISON Guy, BORALI Michel, VALIERE Pascal, CASTIES Nicolas, LAGUENS Bernard.

Etaient excusés :

Mesdames BARES Françoise, TASSELI Josiane, SALVADOR Annie, LAUGA Hélène, MAHEUX-BOUCHARD Marie-Hélène.

Messieurs BOUREAU Pascal, SAINT-BLANCAT Claude, ZARDO Léonard, COULAND Patrick et QUERE Gilbert.

Etaient absents :

Mesdames BAHEU Mélina, MIRALES Hélène, COURTOIS-PERISSE Jennifer et MEIFFREN Isabelle.

Messieurs DUPRAT André, ANDREU SEIGNE Aurélien, MONTLIBERT Roger, ABADIE Marc, ARCIDET Régis, EQUILBEC Laurent, POUSSOU Gérard, BENAZET Jean-François, BOUCHARD Nicolas, LARRIEU Joël, MEDOUS Francis, LACOMBE Bernard, ESCOULA Louis, DE MELLIS Arnaud, KOZIOL François, DUTRAIN Jérôme, DUTRAIN Marc, GASQUET Etienne, PAVAN Jean-Pierre, BARELLI Jean-Marc, GADBIN Ghislain, TOFFOLON Joseph, ALM Dominique, AUBERT Alain, ATSARIAS Roger, COMAS Martin et PELLEGRINO Joseph.

Pouvoirs :

Monsieur BOUREAU Pascal à Monsieur GABARRE Gérard.

Monsieur SAINT-BLANCAT Claude à Monsieur MAUMUS Jean-François.

Monsieur COULAND Patrick à Monsieur DUMAS Jean-Louis.

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

- L'Assemblée Générale initialement prévue le 24 mars 2016 n'a pas pu se tenir, du fait que le quorum n'a pas été atteint ; Le Président le regrette amèrement et en fait part aux membres présents ce jour. C'est pourquoi, aujourd'hui, la séance est ouverte, sans condition de quorum et l'appel est tout de même fait.
- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Madame BOYE Brigitte.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 3 décembre 2015, ne fait l'objet d'aucune remarque, hormis une inversion de noms dans les « pouvoirs » qui sera corrigée ; il est approuvé à l'unanimité.

## **1 - Vote des Comptes Administratifs**

Le vote des comptes administratifs est effectué, après que le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré aient été présentés.

### **Budget M14 :**

- **Excédent global de 105 189,72 €**

Section de fonctionnement, excédent de : 235 338.04 €

Section d'investissement, déficit de : - 130 148.32 €

### **Budget M4 :**

- **Excédent global de 45 836,52 €**

Section de Fonctionnement, excédent de : 31 530.73 €

Section d'investissement, excédent de : 14 305.79 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur, comptable de notre Syndicat.

Hors la présence du Président, après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes administratifs pour l'année 2015.

## **2 - Affectation des résultats**

### ***a) Activité Aménagement du Touch M14***

Le Compte Administratif pour l'année 2015 a fait ressortir un résultat d'exécution du budget de fonctionnement de 235 338,04 €

Le Président rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté, en priorité, à l'apurement du déficit d'investissement, le solde pouvant être affecté en Investissement pour financement des investissements ou reporté en recettes à la section de fonctionnement.

Ayant un déficit d'investissement, il propose de reporter une partie de cette somme (soit 130 148,32 €) à l'apurement du déficit d'investissement ; le reste (soit 105 189,72 €) est affecté en recettes de la section de fonctionnement à la ligne 002 du BP.

Adopté à l'unanimité.

### ***b) Section Vente d'Eau M 4***

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à 31 530,73 €

N'ayant pas de déficit d'investissement, le Président propose de reporter intégralement les soldes excédentaires respectifs à chaque section, à savoir 31 530,73 € en recettes à la section de fonctionnement à la ligne 002 du BP et 14 305,79 € en recettes de la section d'investissement au compte 001.

Adopté à l'unanimité.

### **3- Vote du budget primitif**

La proposition du budget primitif 2016, qui est en équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement, est projetée dans la salle de réunion, via le rétroprojecteur. Ainsi, tous les membres du Syndicat en prennent connaissance en même temps.

#### **Budget M14**

Les dépenses d'investissement :	313 084 €
Les recettes d'investissement :	313 084 €
Les dépenses de fonctionnement :	358 662 €
Les recettes de fonctionnement :	358 662 €

#### **Budget M49**

Investissement dépenses :	29 041 €
Investissement recettes :	29 041 €
Fonctionnement dépenses :	110 111 €
Fonctionnement recettes :	110 111 €

Section par section, les Budgets M14 et M49 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président tient à préciser que

### **4- Point sur l'étude Bassin Versant : élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)**

Les techniciens de rivières du SLAH du Touch ont terminé le diagnostic hydro morphologique.

L'inventaire des données relatives à la qualité est en cours, de même que la rédaction.

Par contre, concernant l'inventaire et la classification des enjeux en vue de leur hiérarchisation, l'entreprise GEODIAG a pris du retard ; une synthèse sera toutefois effectuée, afin d'être proposée au prochain COPIL.

Aucun incident, toutefois, sur les financements car le Syndicat n'a pas de travaux prévus susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Il est donc impératif d'achever le diagnostic rapidement, afin qu'il soit pris en compte dans l'Etude Stratégique. Et ainsi, finaliser le Programme Pluriannuel des Gestion avant la fin de l'année 2016, pour qu'il serve de base de travail de la structure qui exercera les compétences GEMAPI sur le Bassin Versant du Touch.

### **5- GEMAPI : étude stratégique**

Monsieur le Président informe l'assemblée de la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie pour l'attribution du marché concernant l'étude stratégique. Ce marché a été attribué sur la proposition de classement des offres établi par la Personne Responsable des Marchés, après analyse des offres.

L'Entreprise attributaire est la société SELAFA Droit Public Consultants, représentée par Monsieur SESTDER – 2 place des Cordeliers – 69292 Lyon cedex 2, pour un montant de 41 765 euros HT, soit 50 118 euros TTC.

Le Président demande de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres et l'autorisation de signer l'acte d'engagement.

Il sollicitera ensuite le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible.

Adopté à l'unanimité des présents.

## **6- Cartographie des cours d'eau**

Une instruction du ministère en charge de l'Ecologie du 3 juin 2015 demande aux services de l'Etat d'établir, en concertation avec les acteurs, une cartographie des cours d'eau et de décliner localement des guides d'entretien des cours d'eau.

Trois critères cumulatifs doivent être retenus pour caractériser un cours d'eau :

- la présence et la permanence d'un lit, naturel à l'origine
- un débit suffisant une majeure partie de l'année
- et l'alimentation par une source.

Le travail cartographique est en cours sur le Bassin Versant du Touch.

Pour information, la cartographie des cours d'eau s'effectue en plusieurs étapes sur la Haute-Garonne. L'Etat utilise un référentiel différent du nôtre, d'où les écarts sur les cours d'eau. Il faut essayer d'avoir une certaine cohérence car ce n'est pas toujours lisible pour le monde agricole, ni compréhensible.

## **7- Point sur la communication**

L'Association Reflets, rencontrée en novembre 2015 et qui organise des animations scolaires et grand public sur le thème de l'eau en collaboration avec l'Agence de l'eau, programme chaque année une classe d'eau, avec un coût de 400 € par classe pour 4 jours.

Le SIAH se propose d'intervenir en encadrant pendant une ½ journée les enfants autour d'activités en rapport avec les rivières.

Un mail sera envoyé aux communes pour le cas où le projet serait susceptible d'être inséré dans le projet pédagogique des instituteurs intéressés par l'activité. Une copie sera également envoyée à tous les délégués pour diffusion.

## **8- Questions diverses**

⇒ Participations communales 2016 / 2017

Monsieur le Président souhaite, face aux diverses restrictions budgétaires imposées aux communes, ne pas augmenter les participations communales pour les années 2016 et 2017.

En effet, à l'orée 2018, une nouvelle échelle des cotisations devrait se mettre en place avec la taxe GEMAPI.

Les montants actuels seront donc gelés pendant 2 années.

Adopté à l'unanimité des présents.

⇒ Décision de se porter partie civile dans la procédure GERLERO Jean

Le Président explique au Conseil Syndical que le SIAH a reçu un avis d'audience devant la Cour d'Appel de Toulouse pour être entendu en tant que victime dans la procédure concernant GERLERO Jean, suite à un remblai Impasse de la Flambère.

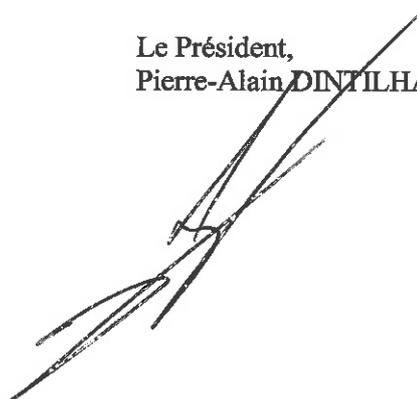
Il convient que le Syndicat soit représenté devant la Cour d'Appel de Toulouse et se porte partie civile.

Le Conseil Syndical autorise la défense du SIAH dans cette instance, donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour le représenter devant la Cour d'Appel de Toulouse, désigne Maître LARROUY-CASTERA Xavier, avocat à la Cour, de représenter et défendre les intérêts du SIAH dans cette instance.

◆ ◆ ◆

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11 heures 45.

Le Président,  
Pierre-Alain DINTILHAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre-Alain Dintilhac', written over the printed name.